

Le soutien aux communautés  
francophones hors Québec

# au cœur du Mouvement



Assurance vie  
Desjardins-Laurentienne



au **CŒUR**  
du Mouvement *depuis*  
**50** ans

*« Sans l'Assurance-vie Desjardins, les caisses populaires francophones hors Québec et leurs communautés ne vivraient pas le fait français comme aujourd'hui »*

**C**e cri du cœur lancé par Roger Frenette, directeur général de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario au cours des années 1980 et 1990, témoigne de la qualité du soutien apporté par l'Assurance vie Desjardins-Laurentienne aux communautés francophones hors Québec depuis 50 ans. Véritable ambassadrice du mouvement coopératif et du Mouvement Desjardins, l'AVDL est la seule filiale des caisses Desjardins active parmi les communautés canadiennes-françaises depuis ses débuts. Elle diffuse l'esprit coopératif aux coopérateurs de langue française à travers le pays. Elle offre des services et un soutien aux caisses populaires, faisant ainsi connaître le Mouvement Desjardins. Ses représentants participent à la vie des communautés en étant actifs au sein des associations francophones des différentes provinces. On le voit, au-delà des rapports économiques, l'AVDL a su établir une relation de confiance avec les communautés francophones hors Québec.

## Le Canada français : « une communauté de destin »

À partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, les communautés francophones canadiennes entretiennent des liens de solidarité de plus en plus étroits grâce au développement d'un réseau d'associations qui couvre tout le pays. Ces associations se sont données pour mandat de défendre les intérêts de cette « communauté de destin » et d'assurer le plein développement des francophones partout au Canada. Plusieurs moyens sont mis de l'avant pour atteindre ces objectifs dont le maintien ou la création de structures afin de diffuser la culture canadienne-française et le soutien à la reconquête économique. Dans ce dernier cas, la promotion de la mutualité et de la coopération sont les stratégies privilégiées<sup>1</sup>.

## Les précurseurs

Lorsque la mutuelle d'assurance vie du Mouvement Desjardins s'engage auprès des communautés canadiennes-françaises hors Québec, elle emboîte le pas à bien d'autres sociétés mutuelles francophones à travers l'Amérique. C'est au nom de la survivance que la Société des Artisans canadiens-français ouvre, en 1897, une succursale à Worcester, aux États-Unis. La Sauvegarde est motivée par les mêmes sentiments lorsqu'elle s'installe au Nouveau-Brunswick, en 1914. L'Alliance nationale, la Caisse nationale d'économie et La Laurentienne s'implantent aussi dans les communautés francophones, surtout au Nouveau-Brunswick et en Ontario, au nom de cette communauté de destin. Devant la vitalité des mutuelles francophones sur le continent américain, plusieurs sociétés fraternelles fondent, le 19 janvier 1945, L'Union des Mutuelles-Vie françaises d'Amérique<sup>2</sup>. Sept mutuelles en sont membres, dont la Société des Artisans canadiens-français qui est la plus importante avec un actif d'un peu plus de 19 millions de dollars. Ensemble, leur actif totalise 36 millions de dollars et une assurance en vigueur d'environ 200 millions. Les mutuelles québécoises sont aussi membres du Conseil de la coopération du Québec et plusieurs des dirigeants se retrouvent au sein de l'Ordre de Jacques-Cartier et au Conseil de la vie française. Tous œuvrent à la promotion culturelle et économique des Canadiens français.

Par ailleurs, certaines sociétés d'assurance mutuelles se sont impliquées de façon toute spéciale. Ainsi

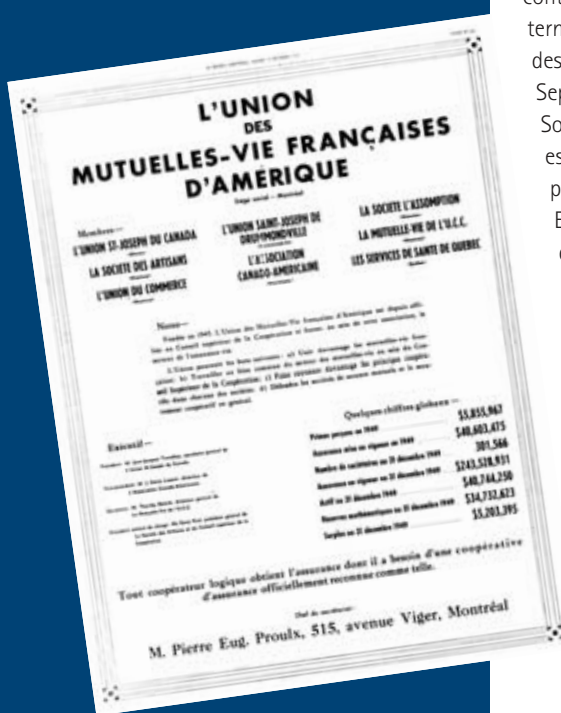
en est-il de la Sauvegarde. Ses fondateurs, Narcisse Ducharme, Philorum Bonhomme et Henri Bourassa, pour ne nommer que ceux-là, étaient convaincus de la nécessité de soutenir les Canadiens français partout où ils se trouvaient. Ces principes ont toujours guidé la compagnie. Dès le début du siècle, La Sauvegarde pose des gestes concrets dans ce sens. Par exemple, dans les années précédant la Première Guerre mondiale, le gouvernement ontarien vote la loi sur les écoles séparées, le règlement 17, qui devient force de loi en 1915. Ce règlement restreint l'enseignement du français aux premières années du primaire et équivaut à la disparition lente mais certaine du français en Ontario. Afin de soutenir la lutte des Franco-Ontariens pour faire changer cette loi, soit leur donner les moyens de faire connaître leur opinion dans toutes les communautés francophones, La Sauvegarde aide financièrement le journal francophone *Le Droit* et lui assure ainsi la viabilité financière<sup>3</sup>. Presque 30 ans plus tard, elle participe activement, grâce à l'implication de son gérant général Raymond Denis, à la fondation d'un autre journal



Raymond Denis

francophone, l'*Évangéline*, de Moncton<sup>4</sup>. Elle vient aussi à la rescousse de la ville de Saint-Boniface, au Manitoba, qui, menacée de fusion avec Winnipeg en raison de difficultés financières, se cherche des partenaires pour les obligations qu'elle vient de mettre sur le marché : à cette époque, la compagnie achète pour 60 000 \$ d'obligations ce qui permet à la ville de demeurer indépendante<sup>5</sup>.

Entre 1944 et 1951, La Sauvegarde s'implique aussi dans les campagnes financières pour la fondation des radios francophones du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. À chaque fois, le gérant général Raymond Denis est déchargé de ses fonctions pour plusieurs mois afin d'organiser les campagnes au Québec<sup>6</sup>. Dans ces gestes concrets, La Sauvegarde a démontré un souci constant de rester fidèle à ses principes d'origine et elle fut certainement une source d'inspiration pour d'autres sociétés d'assurance. Par ailleurs, il faut dire qu'elle participe à l'époque à un mouvement d'entraide à l'échelle canadienne.



## L'établissement d'un réseau à l'échelle nationale

Depuis le début du siècle, puis en accéléré à partir des années 1930, on assiste à l'émergence d'organisations pan-canadiennes de soutien et de défense des intérêts des communautés francophones hors Québec. Certaines sont particulièrement actives dont l'Ordre de Jacques-Cartier, le Conseil de la vie française et l'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF), fondées respectivement

Le père G.-H. Lévesque<sup>1</sup> en 1926, en 1937 et en 1947.

Au Québec, le Conseil de la coopération du Québec, mis sur pied en 1939 par le père Georges-Henri Lévesque avec l'appui de l'École des sciences sociales de l'Université Laval, rassemble les institutions coopératives de la province. En 1946, il devient membre du nouveau Conseil canadien de la coopération qui réunit les conseils provinciaux, multipliant ainsi les contacts entre les coopérateurs francophones du Canada. Au cours des années 1950 et 1960, l'AVD devient membre de ces organisations.



## Le rôle d'Alfred Rouleau

Lorsqu'Alfred Rouleau prend la direction de l'AVD, en janvier 1949, il est déjà un fervent nationaliste et un coopérateur actif. Ses convictions marquent d'ailleurs profondément le sens de l'engagement social de l'entreprise. Elles s'inspirent des nombreuses rencontres qu'il a faites depuis la fin des années 1930, à l'École des sciences sociales de l'Université Laval, au Bloc populaire dont il a été l'un des candidats en 1944 et au sein des mouvements de jeunesse catholiques. C'est d'ailleurs là qu'il rencontre Claude Ryan avec qui il organise, appuyé par le Conseil de la vie française, le Comité canadien des mouvements de jeunesse, en février 1950. Vingt-cinq jeunes hommes et jeunes filles siègent au comité dont Jules Saint-Pierre, de la Jeunesse agricole catholique, Léon Patenaude, de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française et éventuel membre de l'Ordre de Jacques-Cartier tout comme Rosaire Morin, des Jeunesses laurentiennes. Rouleau est présent à titre d'ex-président des mouvements de jeunesse du Québec<sup>7</sup>. La vie du comité est de courte durée, mais sa mise sur pied nous fait voir les liens qui rattachent Alfred Rouleau aux associations de défense des intérêts canadiens-français. À partir de la fin des années 1950, il est aussi membre de la Commission d'éducation économique de l'ACELF (1959-1964) et du Conseil de la vie française en Amérique (1961-1968). Il sera président du Conseil de la coopération du Québec de 1964 à 1972, où il imposera le respect<sup>8</sup>.



## Une révolution pour les caisses populaires hors Québec : un service d'assurance de personnes en français

Motivée par la volonté d'étendre ses activités, l'Assurance-vie Desjardins vise aussi à participer aux objectifs de solidarité culturelle et économique véhiculés par les organismes de soutien et de promotion des intérêts canadiens-français<sup>9</sup>. Ainsi, dès 1954, elle fait connaître en Ontario les nouvelles assurance vie-prêt et assurance vie-épargne et capital social qu'elle vient de lancer au Québec. Vivement intéressée, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario invite Rouleau à lui présenter le nouveau service et elle s'engage à le faire connaître à ses caisses populaires. Mais il faut auparavant obtenir un permis d'exploitation provincial, ce dont se charge l'AVD. La société obtient son premier permis hors Québec en Ontario, suivi d'un second, au Nouveau-Brunswick, en 1958<sup>10</sup>. L'année suivante, pour faciliter son expansion, elle change sa charte provinciale pour une charte fédérale en raison du refus de certaines provinces de reconnaître les compagnies détentrices d'une charte émise par une autre province. L'AVD peut maintenant distribuer ses services à la grandeur du Canada.

Au cours des années 1960, l'Assurance-vie Desjardins étend rapidement les régimes d'assurance vie-prêt et d'assurance vie-épargne et capital social dans plusieurs provinces canadiennes<sup>11</sup>. Elle offre aussi, comme au Québec, des assurances collectives et un régime de rentes aux employés des caisses populaires. Le régime d'assurance pour les écoliers, *Accirance*, lancé en 1958 au Québec, gagne aussi la faveur des membres des sociétés d'épargne et de crédit hors Québec. Le régime est en effet



Stand de l'AVD au congrès de l'Association des Commissions des Écoles bilingues d'Ontario, 1964

présent dans huit provinces canadiennes à la fin des années 1960<sup>12</sup>. Au cours de cette même période, l'AVD introduit l'assurance familiale dans la plupart des provinces en l'adaptant aux besoins des groupes intéressés comme l'Association canadienne-française de l'Alberta et la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique<sup>13</sup>.



## Un soutien actif auprès des communautés



Roger Frenette

Qu'est-ce que ces services ont changé dans la vie de ces communautés? Selon Roger Frenette, ancien directeur de la Caisse populaire de Welland, dans le sud de l'Ontario, c'était la première fois que les caisses populaires et les associations pouvaient obtenir des services d'assurance de personnes en français. Enfin, les assurés disposaient de contrats, de dépliants, d'affiches dans leur langue. «On tapissait la caisse d'affiches, comme le rappelle Roger Frenette, et les gens étaient fiers et heureux de pouvoir vivre en français<sup>14</sup>.»

L'AVD contribue activement à l'émergence et au soutien de nombreuses associations provinciales de promotion des francophones et de diffusion de l'idéologie coopérative en utilisant de façon originale son réseau de représentants<sup>15</sup>. Par exemple, en 1963, l'AVD délègue Jean-Paul Langlois, son agent de liaison en Alberta, pour aider les coopérateurs francophones de cette province à organiser la tenue d'une journée d'étude sur les possibilités de promouvoir les caisses francophones. Après plusieurs réunions avec les responsables des organisations canadiennes-françaises, le Conseil de la coopération en Alberta est fondé. En Colombie-Britannique, le représentant de l'AVD occupe aussi la fonction de secrétaire général de la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique: «Tout en faisant connaître la compagnie, il visitera les cercles patriotiques existants et préparera la formation de nouveaux groupements<sup>16</sup>». Enfin, de nombreux services informels sont rendus. Par exemple, les caisses populaires de l'Ontario s'adressent aux représentants pour obtenir le nom d'un conférencier francophone au moment de leurs assemblées générales annuelles<sup>17</sup>. Les représentants sont donc beaucoup plus que des agents d'assurance: au cours des années 1960 et 1970, ils sont souvent le seul lien avec le Mouvement Desjardins.



Jean-Paul Langlois

L'entreprise, liée à la plupart des organismes de coopération francophones du pays, se donne un rôle de rassembleur. Elle reçoit régulièrement à Lévis les membres des associations francophones lors de ses assemblées annuelles ou de rencontres du Conseil canadien de la coopération. Les Martin Légère, président de la Fédération des caisses populaires acadiennes, et André Miville-Deschêne, président de l'Association canadienne-française de l'Alberta, pour ne nommer que ceux-là, sont reçus par Cyrille Vaillancourt et Alfred Rouleau au siège social de l'AVD. Ces rencontres sont aussi quelquefois l'occasion d'offrir un soutien financier, comme ce fut le cas pour le journal acadien *L'Évangéline*, en 1963<sup>18</sup>.



Cyrille Vaillancourt remet un chèque à Ernest Guimond, président (région de Québec) de l'Aide à l'Évangéline.

L'AVD utilise aussi les médias électroniques afin de promouvoir la langue et la culture canadiennes-françaises au Canada. Elle



Buffet champêtre en l'honneur d'un groupe de coopérateurs de l'Ouest canadien. Fort Lauzon, 1960.



«Joindre les deux bouts», 1959, et «Fête au village», 1961.

commandite l'émission radiophonique *Fête au Village* en 1960-1964, qui célèbre les arts et les traditions populaires du Canada français. Elle est diffusée par 25 stations de radio au Canada. L'émission de télévision *Joindre les deux bouts* (1958-1961), qui traite du budget familial, enregistre un épisode en novembre 1958 à la Caisse populaire de Saint-Jean-de-Brebeuf de Sudbury. Elle est diffusée dans 17 stations de télévision au Canada. La diffusion à l'échelle canadienne des activités des francophones contribue à la consolidation de cette communauté de destin dispersée sur des milliers de kilomètres.

Enfin, au cours des années, l'AVD a commandité de nombreuses activités culturelles locales ou régionales en collaboration avec les caisses populaires et organisées selon les besoins de chaque communauté. Des événements culturels, des publications, des journaux ont bénéficié de l'engagement de l'AVD, favorisant ainsi la vitalité de la culture canadienne-française et créant des liens indéfectibles entre la société et les groupes francophones hors Québec.

## Les affiliations des fédérations des caisses populaires hors Québec : briser l'isolement

Au tournant des années 1980, l'AVD est particulièrement active auprès des fédérations des caisses populaires de l'Ontario et du Manitoba avec lesquelles elle collabore par la nomination de représentants aux caisses et par la mise sur pied de comités consultatifs sur les régimes d'assurance et de rentes des caisses Desjardins<sup>19</sup>. Cependant, de profonds changements se dessinent.

international<sup>20</sup>». Ainsi, l'expertise de Desjardins dans les systèmes financiers «lui assure la position de leader des coopérateurs francophones minoritaires et en fait un parrain idéal des grandes institutions financières du pays<sup>21</sup>». Cette influence se traduit en 1989 par une entente qualifiée d'historique et qui fait des fédérations des caisses populaires de l'Ontario, du Manitoba et de l'Acadie des fédérations affiliées. Selon l'entente, chacune conserve son autonomie et a droit à toute une gamme de services. Elles n'ont toutefois pas le droit de vote et ne peuvent remplir aucune fonction électorale à la Confédération. Ces nouvelles affiliations imposent à l'AVD une réflexion sur son rôle de représentant auprès des communautés francophones hors Québec. Quelles formes doivent maintenant prendre ces relations?



Affiliation des Caisses populaires du Manitoba, juin 1989.

Pendant cette période, on assiste en effet à une révolution qui a des conséquences importantes sur les relations entre l'AVD et les communautés hors Québec : avec le développement de l'informatique, un nouvel horizon s'ouvre pour les caisses d'épargne et de crédit de langue française du pays. Le traitement informatique rend possible l'établissement d'une gamme de services dont le coût serait extravagant sans une collaboration entre les fédérations. Ce nouveau système réduit considérablement l'isolement et place les institutions coopératives régionales «au diapason du monde financier national et



## L'AVDL : un interlocuteur privilégié

Depuis le milieu des années 1990, l'AVDL assume un mandat d'interlocuteur privilégié entre le Mouvement Desjardins, ses filiales et les fédérations affiliées. Elle s'est ainsi vue confier la tâche d'introduire les Assurances générales des caisses Desjardins et de représenter Visa Desjardins. Elle est aussi partenaire des fédérations dans l'offre de service en favorisant l'accès, pour les membres des caisses hors Québec, aux mêmes produits et en même temps que ceux du Québec. Elle les soutient par son expertise lors des activités de représentation ou directement par des prêts de services ou de locaux.

Le rapprochement entre les coopérateurs du Canada français prend de nouvelles formes. Depuis quelques années, les représentants de l'AVDL réunissent les fédérations affiliées une fois l'an au Québec et leur font visiter les filiales du Mouvement Desjardins. Depuis 1997, la société publie *Partenaires* envoyé à toutes les fédérations pour les informer. Elle a créé les Prix AVDL et Alfred Rouleau remis respectivement chaque année à une caisse de l'Ontario et du Manitoba qui se démarque par son engagement socio-communautaire. Et le soutien aux communautés culturelles francophones ne se dément pas : en Ontario, l'AVDL est co-partenaire du Festival franco-ontarien. Elle fournit aussi des bourses et des subventions aux fédérations pour les aider dans leurs projets visant à soutenir la langue française<sup>22</sup>.

Rencontre du Comité consultatif AVDL des marchés canadiens, Lévis, novembre 1999.

## Conclusion

Depuis ses tous débuts, l'Assurance vie Desjardins-Laurentienne a assuré une présence du Mouvement Desjardins auprès des communautés francophones hors Québec. Elle a aussi contribué à diffuser l'idéal coopératif comme un moyen de soutenir et de développer cette «communauté de destin» que sont les Canadiens français. En cette fin de siècle, l'AVDL entend bien poursuivre son soutien par son expertise francophone en matière d'assurance vie, une façon bien concrète de maintenir vivant le fait français au Canada, et par la mise en valeur d'un partenariat dynamique avec les caisses Desjardins hors Québec.



Auteure :

Martine Côté, historienne  
Société historique Alphonse-Desjardins  
1999

Avec la collaboration de Pierre Poulin

- 1 Philippe Falardeau, *Dessein 2000 : pour un espace francophone. Hier, la Francophonie. Fenêtre historique sur le dynamisme des communautés francophones et acadiennes du Canada*, la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, 1992, 78 p. : 46.
  - 2 Ce sont la Société des Artisans canadiens-français, l'Union du commerce, la Mutuelle-Vie de l'UCC, la Société de L'Assomption (Acadie), l'Union Saint-Joseph du Canada (Ontario), l'Union Saint-Joseph de Drummondville et l'Association canado-américaine. Voir Jacques Lamarche, *Les 100 ans d'une coopvie*, Montréal, Éditions du Jour, 1977, 244 p. : 141-149.
  - 3 Raymond Denis, « La Sauvegarde au point de vue national », *La Vie*, vol. XLI, n° 8, août 1962, p. 30.
  - 4 *Ibid.*, p. 33.
  - 5 *Ibid.*, p. 32.
  - 6 *Ibid.*, p. 28-33.
  - 7 « Le Comité canadien des mouvements de jeunesse », *Vie Française*, vol. 4, n° 8, Québec, avril 1950 (revue du Comité de la survivance française qui deviendra le Conseil de la vie française), p. 438-440.
  - 8 Marc Vallières avec la collaboration de Christian Laville et de Guy Bélanger (plus loin *et al.*), *Histoire de l'Assurance-vie Desjardins, 1948-1990*, document manuscrit, Assurance vie Desjardins-Laurentienne, 1996, 418 p. : 77-78.
  - 9 Pierre Poulin, *Histoire du Mouvement Desjardins*, tome III : *De la caisse locale au complexe financier, 1945-1971*, Société historique Alphonse-Desjardins, Éditions Québec Amérique, 1998, 480 p. : 216.
  - 10 Brigitte Bureau, *Un passeport vers la liberté. Les caisses populaires de l'Ontario de 1912 à 1992*, le Mouvement des caisses populaires de l'Ontario, 1992, 330 p. : p. 94-95 ; Marc Vallières *et al.*, *op. cit.*, p. 77-78.
  - 11 Par exemple, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1960, les prêts et l'épargne sont assurés à la Caisse populaire de Maillardville, en Colombie-Britannique par l'Assurance-vie Desjardins. « L'Assurance-vie Desjardins s'apparente de plus en plus aux minorités françaises », *Ensemble*, 20 avril 1960, p. 8.
  - 12 Voir pour l'Acadie, Jean Daigle, *Une force qui nous appartient. La Fédération des caisses populaires acadiennes*, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1990, 298 p. : 150-151.
  - 13 « L'Assurance-vie Desjardins s'apparente de plus en plus aux minorités françaises », *Ensemble*, 20 avril 1960, p. 8 ; *Notre Journal*, novembre 1961 et reproduit dans *Liaison*, hors série, Semaine Desjardins 1991, p. 7 ; Marc Vallières *et al.*, *op. cit.*, p. 370.
  - 14 Entrevue téléphonique avec M. Roger Frenette, ancien directeur de la Caisse populaire de Welland et ancien directeur général de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, 30 juin 1999.
  - 15 Marc Vallières *et al.*, *op. cit.*, p. 370.
  - 16 *Notre Journal*, novembre 1961 et reproduit dans *Liaison*, hors série, Semaine Desjardins 1991, p. 7.
  - 17 Entrevue téléphonique avec M. Roger Frenette, ancien directeur de la Caisse populaire de Welland et ancien directeur général de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, 30 juin 1999.
  - 18 « L'Assurance-vie Desjardins vient en aide à L'Évangéline », *L'Action*, 23 mars 1963 ; « L'Assurance-vie Desjardins s'apparente de plus en plus aux minorités françaises », *Ensemble*, 20 avril 1960, p. 8.
  - 19 Marc Vallières *et al.*, *op. cit.*, p. 371-372 ; *AVD, Rapport annuel, 1981*, p. 4 ; 1982, p. 10 ; 1983, p. 4-5 ; 1984, p. 5.
  - 20 Jean Daigle, *op. cit.*, p. 220-221.
  - 21 *Loc. cit.*
  - 22 Entrevue téléphonique avec M. François Durocher, responsable des relations avec les fédérations affiliées, AVDL, 28 juin 1999.
- Provenance des photos :
- 1 Société historique Alphonse-Desjardins.



Assurance vie  
Desjardins-Laurentienne